

# Aumont-en-Halatte, sur le Mont Alta

PNR Oise-Pays de France - AUMONT-EN-HALATTE



Borne armoriée (PNROPF)



*Pour découvrir les bornes armoriées au fil des sentiers forestiers... sous des futaies majestueuses.*

Cette randonnée passe en forêt où il y a peu de couverture 3G, avec l'application téléchargez la fiche pour l'utiliser hors ligne.

## Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 2 h 30

Longueur : 6.4 km

Dénivelé positif : 74 m

Difficulté : Facile

Type : Boucle

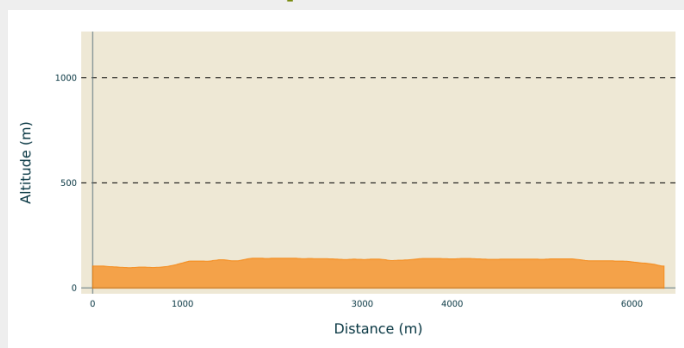
# Itinéraire

**Départ** : Parking ONF Aumont-en-Halatte ou Poteau de Belle Croix

**Arrivée** : Parking ONF Aumont-en-Halatte ou Poteau de Belle Croix

**Communes** : 1. AUMONT-EN-HALATTE  
2. SENLIS

## Profil altimétrique

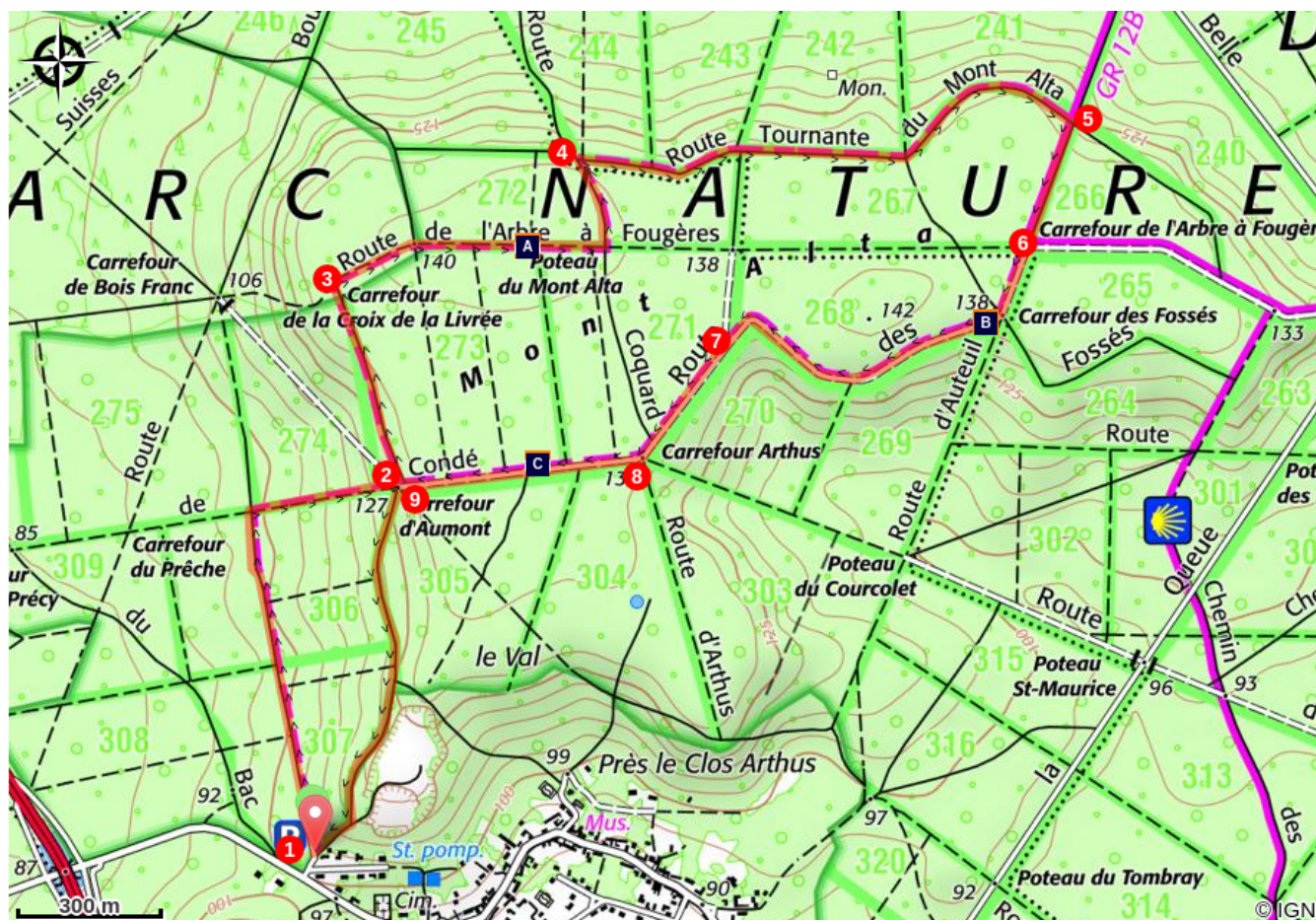




Altitude min 96 m Altitude max 141 m

Suivre le balisage jaune.

1. Du parking à l'entrée du village d'Aumont-en-halatte, prendre le chemin qui part de la barrière au fond du parking et continuer tout droit. Au 2ème carrefour, tourner à droite (à l'angle de la parcelle 274) et monter.
2. En haut, au carrefour, s'engager sur le 2ème sentier à gauche (273).
3. A la fourche, prendre à droite. Après la première borne en pierre, continuer tout droit et au, niveau de la 2ème borne, partir à gauche.
4. Au carrefour suivant, ne pas descendre et tourner à droite en restant en hauteur. Continuer tout droit en corniche. Au carrefour en croix, aller tout droit et continuer en corniche.
5. Au croisement suivant prendre à droite et monter par le GR (marques GR® blanches et rouges).
6. Au carrefour en croix continuer tout droit puis rester sur la piste forestière.
7. Continuer en restant sur la gauche. au niveau du chemin qui vient de la droite, 2 bornes sont enfouies dans les broussailles.
8. Continueur sur la piste, au milieu de la ligne droite, au niveau d'un grand chène on trouve une borne en sous bois.
9. Au carrefour au bout de la ligne droite aller à gauche en descendant et en longeant la clotûre pour retrouver le parking d'Aumont en Halatte.

# Sur votre chemin...



-  Borne Armoirée (A)
-  Borne armoriée (C)

-  L'exploitation forestière (B)



# Toutes les infos pratiques

## Comment venir ?

### Accès routier

D1017, sortie Poteau de Belle Croix avant Fleurines en venant de Senlis

D 1330, puis sortie Aumont en Hallate

### Parking conseillé

Parking ONF d'Aumont-en-Halatte ou poteau de Belle Croix

# Sur votre chemin...

---



## Borne Armoirée (A)

L'imbrication des propriétés amenait fréquemment les seigneurs, usant de leur droit de chasse, à empiéter sur les domaines voisins des leurs. De leur côté les établissements religieux faisaient paître leurs troupeaux dans leurs bois, mais il arrivait que les animaux, mal gardés aillent goûter l'herbe du voisin. Ces incidents de chasse ou de pâturage généraient chicanes et procès dont les archives ont conservé le souvenir. Décidé à faire respecter son domaine et ses droits, le grand seigneur de la Renaissance Anne de Montmorency (1493-1567) fut le premier à faire placer des bornes de pierre entre 1537 et 1546 pour délimiter ses propriétés. Ces pierres taillées, portent le blason de sa famille sur une face et celle de l'autre propriétaire au verso. Près d'un demi-millénaire plus tard, ces blocs se dressent toujours fièrement à l'ombre des grands arbres. (source : APSOM, Coye la Forêt).

Crédit photo : PNROPF



## L'exploitation forestière (B)

L'exploitation forestière a beaucoup évolué au cours de l'histoire. Les forêts sont d'abord des ressources pour le bois de chauffage, puis avec l'acclimatation du châtaigner elles sont aussi source de nourriture. Les plus beaux fûts (de chêne) servent de bois d'œuvre pour la construction. La forêt d'Halatte, ainsi que les autres forêts, est toujours administrée et contrôlée par les pouvoirs en place. Sous les rois carolingiens, les administrateurs étaient des officiers royaux appelés « forestii » ; à l'époque des capétiens, ce sont les « gruyers » qui prélèvent, en plus des taxes officielles, une part personnelle sur les transactions. Sous Louis XIV, Colbert est chargé de réformer l'administration de la forêt française : 16 « Grands Maîtres » sont nommés. A la révolution, les forêts royales deviennent biens nationaux. La forêt d'Halatte devient une forêt domaniale régie par la nouvelle administration des Eaux et Forêts. Après une période de dégradation des ressources, ce n'est qu'en 1867, pour faire face à la demande des chemins de fer, qu'un premier plan d'aménagement à long terme est adopté. Aujourd'hui, l'exploitation forestière est très rationalisée. Pour la forêt d'Halatte, c'est l'Office National des Forêts (ONF) qui réalise les plans de gestion. Dans la zone du Mont Alta, les peuplements sont en taillis sous futaie. Les jeunes arbres, issus de semis ou de reboisement, poussent sous le couvert d'arbres plus âgés qui ont souvent plus de deux cent ans.

Crédit photo : PNROPF



## Borne armoriée (C)

Borne armoirée

Crédit photo : PNROPF